



GUIDE DU MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

À quoi sert ce guide ?

Ce guide a pour objectif d'accompagner les étudiant·e·x·s dans la réalisation de leur mémoire de fin d'études, principalement – mais pas exclusivement – dans le cadre de la Finalité approfondie. Il est également conçu pour être utile aux enseignant·e·s qui encadrent ce type de travail à La Cambre. Vous y trouverez, sous une forme concise et organisée selon les étapes du processus au sein de l'école, toutes les informations pratiques nécessaires à la rédaction ou à la direction d'un mémoire.

Il ne s'agit pas d'un manuel de méthodologie de la recherche destiné à remplacer les enseignements proposés dans le cursus de Master à La Cambre. À cet égard, nous renvoyons au syllabus du cours général « Méthodologie du mémoire » (prof. Éric Van Essche) ainsi qu'au séminaire « Méthodologie de la recherche » (prof. Giampiero Pitisci) (voir infra).

Les informations présentées dans ce guide constituent un socle commun aux différentes options artistiques du cursus. Il conviendra donc, le cas échéant, de les compléter par les attentes et règles spécifiques propres à chaque atelier.

Qu'est-ce que la recherche en art ?

Il est important de rappeler que la recherche occupe une place centrale dans tout processus artistique et accompagne l'étudiant·e·x tout au long de son parcours à La Cambre. Le mémoire de fin d'études constitue, à cet égard, une opportunité pour explorer des croisements avec d'autres disciplines, qu'il s'agisse des sciences humaines ou des sciences appliquées. La recherche liée au mémoire se construit ainsi par des échanges nourris avec des champs de connaissances associés à l'art, dont l'identification dépend du sujet choisi. En articulant la maîtrise du langage artistique et les logiques propres à ces disciplines, elle doit permettre de mener un projet de création tout en développant une réflexion sur la pratique artistique elle-même.

Dans cette perspective, en complément des outils spécifiques aux disciplines associées, il est légitime de recourir à des outils propres à l'enseignement artistique – par exemple, l'approche graphique et visuelle d'un sujet, ou encore l'usage pertinent de la documentation ou de l'essai littéraire. La forme finale du mémoire en école d'art peut ainsi s'écartez des conventions universitaires. Il convient toutefois de préciser que, même si la recherche artistique et théorique se déploient parallèlement dans le parcours des étudiants, la réalisation d'un mémoire à dominante théorique demeure possible. Dans tous les cas, la recherche doit démontrer la capacité de l'étudiant à :

- constituer un corpus original en lien avec l'art et ses disciplines associées ;
- formuler des problématiques de recherche avec une méthodologie rigoureuse ;
- communiquer les résultats de manière claire, à l'oral comme à l'écrit.

Quels sont les objectifs du mémoire ?

Réaliser un mémoire constitue une activité particulièrement riche en apprentissages, permettant d'acquérir des compétences utiles bien au-delà du travail lui-même. Les étudiant·e·x·s sont amenés à formuler une hypothèse de recherche personnelle, articulant réflexions théoriques et pratique artistique, tout en élaborant des outils méthodologiques garantissant la rigueur et favorisant le développement de l'esprit critique.

Ce travail implique d'adopter un regard original et réflexif sur un sujet, en s'appuyant sur la collecte de sources qui seront lues, synthétisées, analysées et confrontées entre elles, puis mobilisées dans une argumentation personnelle. Il s'agit de conjuguer les méthodes scientifiques avec les spécificités de la pensée artistique, en décloisonnant la réflexion discursive et la pensée visuelle, plastique ou spatiale.

Au terme de ce processus, l'étudiant·e·x doit être capable de produire un écrit personnel témoignant de sa capacité à :

- identifier et développer une question de recherche ;
- mobiliser avec méthode les connaissances acquises au cours des études et du mémoire ;
- argumenter de manière cohérente et pertinente, avec hauteur de vue ;
- maîtriser les références du champ abordé.

Quel est le rôle du·de la promoteur·rice ?

Le·la promoteur·rice appartient au corps enseignant artistique de l'école. Dans le cadre du Master à finalité approfondie, un·e second·e promoteur·rice, issu du corps académique d'une université partenaire (généralement l'ULB – Université libre de Bruxelles), intervient pour encadrer le travail de recherche, en particulier ses aspects théoriques et méthodologiques¹.

Tous deux ont pour mission d'accompagner l'étudiant·e·x de manière compétente, ce qui implique généralement :

- Conseiller dans le choix du sujet et apporter des éclaircissements ;
- Aider à établir l'état de la question et proposer une bibliographie de base ;
- Faciliter les contacts avec des personnes-ressources ;
- Fournir des indications théoriques et méthodologiques ;
- Orienter vers les lieux de consultation des informations ;
- Suivre l'évolution de la problématique ;
- Établir des bilans intermédiaires et aider à planifier les étapes ;
- Relire et commenter les premiers textes ;
- Aider à résoudre les difficultés imprévues ou interpréter les découvertes inattendues ;
- Vérifier le manuscrit (table des matières, cohérence, etc.) ;
- Conseiller sur la diffusion du mémoire achevé ;
- Rédiger, le cas échéant, une lettre de recommandation pour la suite du parcours.

Cette mission exige une disponibilité importante. Or, en pratique, les promoteur·rice·s, malgré leurs compétences et leur bonne volonté, ne disposent pas toujours du temps nécessaire, surtout lorsqu'ils·elles encadrent plusieurs mémoires. Il est donc essentiel de clarifier dès le départ les conditions de collaboration et d'en planifier les modalités.

Quels sont les outils disponibles ?

Le cours « Méthodologie du mémoire » (prof. Éric Van Essche) est accompagné d'un syllabus qui constitue un guide méthodologique. Actualisé chaque année, il

¹ On notera qu'à la demande de l'étudiant·e·x et pour un motif valable, un·e promoteur·rice additionnel choisi parmi les professeur·e·s de cours généraux de l'école, peut rejoindre les deux premier·ère·s promoteur·rice·s.

est disponible en format PDF sur simple demande à l'enseignant :
eric.vanessche@lacambre.be.

En complément, plusieurs ouvrages de référence en méthodologie peuvent être consultés, parmi lesquels :

- BEAUD, Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, coll. « Grands Repères. Guides », Paris, La Découverte, 2006.
- MACE, Gordon & PÉTRY, François, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Méthode en sciences humaines », 2000.
- OLIVIER, Lawrence et alii, *L'élaboration d'une problématique de recherche. Sources, outils, méthode*, coll. « Logiques sociales », Paris, L'Harmattan, 2005.
- PIOLAT, Annie, *La recherche documentaire. Manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*, coll. « Psychologie/Theories Méthodes Pratiques », Paris, Solal, 2002.
- PRÉGENT, Richard, *Encadrement des travaux de mémoire et de thèse. Conseils pédagogiques aux directeurs de recherche*, Montréal, Presses internationales polytechniques, 2000.

Enfin, le service EUReKA de la bibliothèque des Sciences humaines de l'ULB (campus du Solbosch) est à la disposition des étudiant·e·x·s pour :

- Explorer le moteur de recherche Cible+, qui inclut notamment le fonds documentaire de La Cambre ;
- Utiliser efficacement les outils de recherche documentaire ;
- Élaborer une bibliographie cohérente ;
- Comprendre les enjeux du plagiat et apprendre à l'éviter (voir infra).

Quelles sont les étapes du mémoire ?

D'abord

- Identifier un domaine de recherche

- Choisir un sujet de mémoire
- Contacter les promoteur·rice·s
- Rassembler les premières sources
- Faire un état de la question
- Élaborer une problématique

Ensuite

- Réunir les sources
- Rencontrer les personnes-ressources
- Définir une méthodologie
- Faire un plan de recherche
- Conduire la recherche

Enfin

- Faire un plan d'écriture
- Rédiger le mémoire
- Présenter les résultats de la recherche devant un jury

Quels sont les critères d'évaluation ?

Le mémoire est avant tout un travail scientifique et, à ce titre, une épreuve écrite. Sa dominante est donc rédactionnelle, mais il peut s'accompagner ou intégrer d'autres formes expressives. Dans le cas d'un adossement à une pratique artistique, il peut inclure un portfolio ou des supports plastiques et visuels. Dans tous les cas, l'étudiant·e·x doit veiller à donner au travail une forme adaptée au sujet traité. À titre indicatif, la longueur attendue se situe entre 150 000 et 300 000 signes (espaces compris), hors notes, références, bibliographie et annexes.

Bien que l'on puisse attendre un soin particulier dans la présentation du mémoire en école d'art, cette recherche formelle (mise en page, reliure, illustrations, etc.) doit rester un choix personnel, sans imposer de contraintes budgétaires excessives. Si nécessaire, un seul exemplaire original sera réalisé, accompagné de copies pour les membres du jury.

Les critères d'évaluation varient selon les démarches choisies, mais il est recommandé de porter une attention particulière aux points suivants :

- Pertinence du sujet et articulation avec une démarche créative ;
- Dimension personnelle et engagement dans la recherche ;

- Capacité à interroger les données objectives par un questionnement fondé ;
- Mise en place et maîtrise de méthodes (même non académiques ou intuitives) ;
- Distance critique et positionnement intellectuel ;
- Qualité de la formulation (y compris dans un langage inventif ou non conventionnel) ;
- Qualité de la mise en forme concrète (qu'elle soit classique ou réinventée) ;
- Aptitude à présenter oralement devant un jury les enjeux essentiels du travail et à engager le débat.

Qu'est-ce qu'un plagiat ?

Le plagiat consiste à utiliser les écrits ou les idées d'autrui sans en mentionner la source. Il s'agit d'un acte de fraude intellectuelle, assimilable à un vol, puisqu'il revient à s'approprier des idées ou des théories au détriment de leurs auteur·e·s. Pour cette raison, le plagiat constitue à lui seul un motif d'échec.

Concrètement, il y a plagiat lorsque :

- On copie textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans indiquer la source ;
- On insère dans un travail des images, graphiques, données, etc., provenant de sources externes sans mentionner leur provenance ;
- On résume l'idée originale d'un auteur·e en la reformulant, mais sans citer la source ;
- On traduit partiellement ou totalement un texte sans en indiquer la provenance ;
- On utilise le travail d'une autre personne en le présentant comme le sien.

Quel usage autorisé de l'IAG/Intelligence artificielle générative ?

L'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle Générative (IAG) dans le cadre du mémoire est possible uniquement si les promoteur·rice·s en donnent l'autorisation. Les recommandations de l'ULB s'appliquent alors, selon trois principes essentiels : subsidiarité, transparence et responsabilité.

1. Subsidiarité : le travail personnel avant tout

L'IA doit rester un outil d'appui et ne jamais remplacer votre réflexion, votre analyse critique et votre recherche. Elle ne peut se substituer à votre démarche intellectuelle.

2. Transparence : mention obligatoire

Vous devez indiquer clairement dans votre mémoire (ou tout autre travail) que vous avez utilisé l'IA, en précisant :

- Ce qui a été généré par l'IA ;
- Pourquoi vous l'avez utilisée. Les examinateurs peuvent vous interroger sur ces usages.

3. Responsabilité : respect des droits d'auteur·e

Vous êtes responsable du contenu intégré dans votre travail. Assurez-vous :

- De ne pas enfreindre les droits d'auteur·e ;
- De vérifier la fiabilité des informations produites par l'IA.

Le non-respect de ces règles peut être considéré comme une fraude.

Quel est le calendrier ?

Le parcours idéal de l'étudiant·e·x est le suivant :

Bloc 1 du Master :

- Cours de « Méthodologie du mémoire » (prof. Éric Van Essche) au 1^{er} quadrimestre
- Choix du sujet et identification des promoteur·rice·s (formulaire à faire signer adressé aux étudiant·e·x·s)
- Commencer le mémoire

Bloc 2 du Master

- Séminaire « Méthodologie de la recherche » (prof. Giampierrri Pitisci) au 1^{er} quadrimestre
- Poursuivre et finaliser le mémoire
- Première session : dépôt du mémoire mi-mai et défense avec jury spécifique mi-juin

- Seconde session : dépôt du mémoire mi-août et défense avec jury spécifique mi-septembre

Que disent les règlements ?

Le Règlement des Études de l'école précise les aspects administratifs du mémoire aux article suivants :

Article 6 – §6. Mémoire

« Le mémoire est un travail théorique personnel se rapportant au travail artistique de fin d'études. Il figure en tant qu'activité d'apprentissage obligatoire au programme de certains cursus (Conservation-restauration des œuvres d'art, Espace urbain) et dans la finalité approfondie du Master, conformément à l'annexe 2 au présent règlement. Le sujet de mémoire doit être déposé au secrétariat étudiant avant le 15 novembre de la deuxième année du Master au moyen du formulaire *ad hoc*. Le conseil de gestion pédagogique examine ensuite les sujets et la composition des jurys de mémoire. Si les sujets ne sont pas agréés, les étudiant.e.s doivent modifier ou compléter leur projet et le remettre au secrétariat avant le 15 janvier. Si un.e étudiant.e souhaite changer le sujet ou le titre de son mémoire, la date limite pour introduire un changement de sujet ou de directeur est le 15 mars de la deuxième année du Master. Le Directeur désigne, sur proposition de l'étudiant.e, parmi les membres du personnel enseignant, le.la promoteur.trice interne chargé de la guidance du mémoire. Le Directeur peut aussi désigner, sur proposition du/de la promoteur.trice interne, un.e promoteur.trice externe susceptible de conseiller l'étudiant.e dans ses recherches. Cette dernière disposition est obligatoire dans le cas des étudiant.e.s en Conservation-restauration des œuvres d'art. L'étudiant.e dépose son mémoire au secrétariat de l'École, en autant d'exemplaires que le fixe le/la promoteur.trice, au plus tard le 15 mai en première session et le 16 août en deuxième session. L'École en fait parvenir un exemplaire à chaque membre du jury de mémoire, dans les trois jours ouvrables qui suivent ce dépôt. 7 Le calendrier d'évaluation du mémoire est fixé par le Directeur, sur proposition du promoteur. L'horaire et le lieu de cette évaluation sont publiés aux panneaux d'affichage de l'école au moins 20 jours avant la date de celle-ci. »

Article 7 – §7. Jurys de mémoire

« L'évaluation du mémoire est faite par le jury composé à cette fin par le/la promoteur.trice du mémoire. Il comporte trois membres au minimum dont le/la promoteur.trice lui/elle-même, un.e exper.et extérieur.e à l'École et, le cas échéant, le/la promoteur.trice externe tel.le que défini à l'article 6§6 du présent règlement. La présidence du jury de mémoire est assurée par le Directeur ou par le/la professeur.e titulaire du cours artistique de l'option suivi par l'étudiant.e. Le mémoire peut être rédigé en français ou en anglais.

Les modalités d'organisation des jurys de mémoire sont définies cursus par cursus, et précisées dans les descriptifs de cours qui constituent l'annexe 3 au présent règlement. »

Qui contacter ?

Kevin Saladé

kevin.salade@lacambre.be

Directeur adjoint en charge des questions pédagogiques

Éric Van Essche

eric.vanessche@lacambre.be

Coordinateur de la Finalité approfondie